

Conseil des parents du 11^e arrondissement**Zone sud**

23 novembre 2021

Participant.e.s :

Bénédicte Dageville (Adjointe au Maire), Julien Keime (Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie du 11^{ème}), Corinne Velly (Coordinatrice des crèches du 11^e - Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfances des 11e et 12e arrondissements), Marie-Laure Fourquet (Directrice de la crèche municipale du 30 rue Chanzy). Christelle Sollier-Frottin (Directrice de la crèche municipale du 15 Cour Debille), Céline Nogent (Directrice de la crèche 38 rue Saint-Bernard), Marie-Agnès Lechartier (Directrice adjointe du multi-accueil 3/11 passage Bullourde).

Représentant.e.s des parents : Stéphanie Renson (mini crèche 38 rue Saint-Bernard), Mirella Do Carmo Botaro (crèche 25 rue Godefroy Cavaignac), Carine Bouziri (crèche 25 rue Godefroy Cavaignac), Marine Mandrilla (crèche 13 bis rue Popincourt), Cécile Humbert (crèche 15 Cour Debille), Florian Motemps (crèche 15 Cour Debille), Anne Petre-Souchet (crèche 62 rue Saint-Sabin), Anne-France Deyber (crèche 19 rue Pelée) et Ronan Le Joubiou (multi-accueil 3/11 passage Bullourde)

Présentation de l'instance par Mme Bénédicte Dageville (voir support en pièce jointe)

Il y a deux conseils des parents dans le 11^e arrondissement : le conseil sud et le conseil nord. La ligne de séparation des territoires des deux conseils est le boulevard Voltaire.

Ces conseils sont des lieux d'échanges et de discussions. Leurs objectifs sont de :

- Permettre des échanges entre les membres élus (les parents) et les membres de droit (représentant du Maire d'arrondissement, coordinatrices des crèches de l'arrondissement, responsables des établissements regroupés pour le conseil, médecin d'encadrement du service de PMI) ;
- Impliquer les parents à propos des dimensions collectives de l'accueil et de la vie quotidienne des enfants ;
- Faire émerger des initiatives prises par les parents et/ou les professionnels.

Le conseil promeut les initiatives collectives, en particulier celles qui ont une assise territoriale et une ouverture sur le quartier. Ce n'est pas : une réunion sur la gestion de l'établissement, une réunion sur la pédagogie à mettre en œuvre, une réunion où l'on débat de cas individuels.

Dans chaque établissement, des parents se sont portés volontaires. Les parents élisent un.e ou plusieurs président.e.s au cours de la 1^{ère} séance de leur conseil.

Anne-France Deyber (co-présidente en 2020-2021) fait un retour sur son expérience et exprime son souhait que **le compte-rendu de chaque séance puisse être bien transmis aux parents au maximum 1 mois après chaque séance**. Bénédicte Dageville donne son accord. **Le compte rendu pourra aussi être mis en ligne sur le site Internet de la Mairie du 11^e après simple validation par les co-président.e.s** sans attendre la validation par tous les parents présents lors de la séance suivante.

Dans chaque établissement, les parents élus ont pour mission de recueillir les questions et les propositions des parents (à travers des boîtes à idées, réunions, mails, stands dans le hall, forums web, ...) et transmettent aux président.e.s de leur conseil, les points à inscrire à l'ordre du jour. Les deux crèches familiales du 11^e étant pour la première année également associées au conseil des parents, les directrices pourront informer les parents des coordonnées de leurs représentant.e.s et rappeler aux parents que leurs représentant.e.s ont notamment pour mission de recueillir leurs questions afin de les inscrire à l'ordre du jour du conseil des parents. Ce projet d'ordre du jour doit ensuite être communiqué aux services de la Mairie 15 jours avant la réunion afin que des expert.e.s puissent être sollicités pour répondre.

Le fonctionnement des conseils de parents (calendrier et membres) :

Chaque conseil se réunira au rythme de deux à trois séances par an. Ces conseils sont composés de l'adjointe au Maire, du DGAS en charge des services à la population, de la cheffe de pôle petite enfance de la Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfances des 11^e et 12^e arrondissements, de la ou des coordinatrices, des responsables des établissements représentés au sein du conseil de parent, de partenaires de la PMI, des parents élus.

Élection de la présidence du conseil

Mme Anne-France Deyber (crèche 19 rue Pelée) et Monsieur Ronan Le Joubiou (multi-accueil 3/11 passage Bullourde) sont élus co-président.e.s.

Les adresses mails des parents membres du conseil leur seront transmises.

Dans chaque établissement, les parents élus recueilleront les questions et les propositions des parents et transmettront aux co-président.e.s du Conseil des parents les points à inscrire à l'ordre du jour. Celui-ci doit être communiqué à l'ensemble des membres du conseil 15 jours avant la réunion.

Tour de table

Bénédicte Dageville propose aux parents d'exprimer leurs attentes ou les sujets qu'ils souhaiteraient voir aborder lors d'un prochain conseil.

Est posée la question de la réouverture des crèches dès 7h30. Corinne Velly indique qu'il s'agit d'une décision qui concerne l'ensemble des crèches municipales, en cas de difficultés pour les familles, elles peuvent s'adresser aux responsables d'établissement et au pôle famille petite enfance qui pourront proposer, si possible, un accueil en crèche familiale qui ont conservé un horaire d'ouverture à 7h30.

Les parents indiquent que les questions du recrutement et des effectifs, de l'alimentation, du protocole sanitaire pourraient être à l'ordre du jour d'un prochain conseil des parents.

Au jour du conseil des parents, la démarche est la suivante, lorsqu'un sujet covid +, un enfant, un parent ou un-e professionnel-le est identifié-e, les responsables de la crèche sollicitent le médecin référent qui donne ensuite la conduite à tenir en lien avec le guide de fonctionnement car les conduites sont différentes s'il s'agit d'un enfant, d'un parent ou d'un professionnel.

Il n'y a pas d'obligation vaccinale pour les personnels des crèches. Cependant, alors que si les agent-e-s sont identifié-e-s cas contact et vacciné-e-s, ils-elles font un test et restent au travail s'il est négatif, jusqu'au contrôle à J7, s'ils-elles ne sont pas vaccinés ils-elles sont en éviction.

Le port du masque est obligatoire pour les professionnel.le.s.

Les parents demandent si la dernière communication relative à la petite et le projet éducatif de territoire (PEDT) du 11^e peuvent leur être transmis.

Le lien relatif à l'enregistrement du conseil d'arrondissement du 27 septembre et notamment de la *communication relative à la petite enfance* présentée par Bénédicte Dageville est accessible ci-après : <https://mairie11.paris.fr/pages/prochain-conseil-d-arrondissement-lundi-27-septembre-2021-18632>

Les projets éducatifs de territoire et notamment celui du 11^e sont accessibles ci-après : <https://www.paris.fr/pages/le-projet-educatif-territorial-pour-paris-3991>

Un parent a évoqué la langue des signes pour communiquer avec les enfants et faciliter les échanges malgré le masque, ce sujet pourra faire l'objet d'un échange lors d'une prochaine séance de ce conseil.

La question des masques inclusifs a été abordée : toutes les crèches ont été dotées d'une petite quantité de masques inclusifs (prioritairement à destination des enfants ayant des difficultés d'audition). L'expérience n'a pas été concluante car le masque a été jugé inconfortable par les professionnels. Son entretien était contraignant et il n'était rapidement plus utilisable, faisait de la buée...

Anne-France Deyber souhaite également savoir si une sensibilisation aux préjugés de genre est mise en œuvre dans les équipements d'accueil de petite enfance municipaux. Bénédicte Dageville indique que c'est l'une des actions portée au sein du PEDT du 11^e. Corinne Velly indique c'est un sujet travaillé au sein de l'ensemble des établissements depuis plusieurs années qui reste prioritaire au sein de la DFPE, certains y ont dédié leur journée pédagogique ou y accordent une part importante dans leur projet pédagogique.

Bénédicte Dageville indique que la question d'un parent de la mini-crèche Saint-Bernard relative aux travaux fera l'objet d'une réponse à ce parent, le conseil des parents ne traitant pas de sujets localisés. Il ne faut cependant pas hésiter à l'alerter par ailleurs, ainsi que Julien Keime, en cas de sujet localisé, les réponses seront apportées aux seuls représentants de l'établissement concerné.

Les parents sont invités à s'inscrire à la newsletter de la Mairie du 11^e.

Bénédicte Dageville informe de l'opération *Bébés restos du cœur*, collecte qui a lieu dans le hall de la mairie et dans les crèches partenaires du 6 au 10 décembre :

« Vous pouvez aider les Restos du Cœur de Paris en participant à la collecte des *Bébés du cœur* en faisant des dons.

Vous pouvez donner :

- Des vêtements d'hiver, neufs ou en très bon état, de 0 à 36 mois (chaussettes, collants, bodies, pyjamas, polaires, pantalons, robes, pulls, chemises, turbulettes, blousons, manteaux, doudounes, chaussures etc...)
- Des produits d'hygiène pour bébé (couches, shampoing, gel lavant bébé, lait de toilette, savon, coton, crème pour le change, sérum physiologique, lingettes etc...)
- Du matériel de puériculture (porte-bébés, chauffe biberons, transats etc...).

Attention, les jouets et les produits alimentaires ne font pas l'objet de cette collecte. »

Le prochain conseil des parents du secteur sud du 11^e aura lieu le lundi 24 janvier 2022 à 18h30 en présentiel en mairie du 11^e si les conditions le permettent.